

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 20 Février 2025 – 18 heures 00

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie MORICE, Vice-Présidente

Administrateurs en exercice : 16

Nombre de présents : 11

N° 1

Objet : AUTORISATION DE SIGNATURE DU RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES POUR LES TRAVAILLEURS SOCIAUX DU SUD PAYS BASQUE

Présents

Mme MORICE – M BOIVIN – Mme LEDESMA – Mme DEBARBIEUX
Mme TINAUD-NOUVIAN – Mme ZUGARRAMURDI – Mme DELQUE
M BIVES-TOURON – Mme BIDART-LABROUSSE – Mme ALBISTUR
Mme FOURNIER-DULAC

Pouvoirs

M IRIGOYEN à Mme MORICE
Mme DUHART à M BOIVIN
Mme CHAUFFARD à Mme LEDESMA
M ALVAREZ à M BIVES-TOURON

Absent

Mme GONZALO

Le procès verbal de la dernière séance est lu et approuvé sans observation

Approuvé exécutoire
Certifié conforme à l'original
Par délégation de la Vice-Présidente

N° 1 – AUTORISATION DE SIGNATURE DU RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES POUR LES TRAVAILLEURS SOCIAUX DU SUD PAYS BASQUE

Madame Nathalie MORICE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Jean-de-Luz, expose,

Vu la délibération n°5 du 10 Février 2022, relative à la convention d'analyse des pratiques professionnelles des assistants sociaux

Le C.C.A.S. de la Ville de Saint-Jean-de-Luz dans le cadre de son rôle d'animation d'une action générale de prévention et de développement social dans la commune, assure la gestion d'une action d'analyse des pratiques professionnels pour les assistants sociaux des structures suivantes :

- C.C.A.S. de Saint-Jean-de-Luz
- C.C.A.S. de Ciboure
- C.C.A.S. de Hendaye
- C.C.A.S. d'Urrugne
- Polyclinique Côte basque sud
- Clinique S.S.R. Concha Berri
- Association Sagardian, pour le dispositif Écoute Violences Conjugales

Ce projet d'analyse des pratiques vise à permettre aux agents sociaux de :

- disposer d'un espace d'écoute et d'échanges professionnels
- bénéficier de l'intervention d'un intervenant professionnel pour encadrer ces discussions et apporter des éléments de connaissances
- contribuer à l'accompagnement des personnes accueillies au sein des structures

Le projet s'inscrit dans une volonté de formation continue.

Modalités pratiques :

Le groupe d'analyse des pratiques se réunit pour des séances d'une durée de 3h, tous les 2 mois.

Le nombre minimum de participants est de 3, le maximum de 15.

Le coût total prévisionnel de la prestation (intervention et frais de déplacement) s'élève au maximum à 5.400 euros.

L'intervention sera prise en charge par le C.C.A.S. de Saint-Jean-de-Luz qui établira ensuite une facture annuelle de régularisation auprès de chaque structure signataire de la convention, à hauteur de 1/7^e du montant facturé par l'intervenante.

La convention est établie pour une durée de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2025 au 31 Décembre 2027.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- d'autoriser M. le Président à signer la convention avec l'intervenante retenue
- d'autoriser M. le Président à signer la convention avec les partenaires pour la mise en place des séances d'analyses de pratiques ainsi que les actes afférents

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- après en avoir délibéré
- autorise M le Président à signer la convention avec l'intervenante retenue
- autorise M le Président à signer la convention avec les partenaires pour la mise en place des séances d'analyses de pratiques ainsi que les actes afférents

La Vice-Présidente du CCAS
Nathalie MORICE

